**Inventaire de l’Outarde canepetière**

*Du 9 mai au 15 juin prochain va se dérouler un inventaire de l’Outarde canepetière sur le site Natura 2000 Garrigues de Lançon et chaînes alentour. 125 points d’écoute de 5 min seront réalisés sur tout le site Natura 2000 afin de détecter la présence d’individus.*

L’Outarde canepetière est une espèce qui vit dans les milieux steppiques et plaines agricoles composées d’une mosaïque de paysage. Elle peut également s’installer sur des aérodromes et terrains d’entraînement militaire. Le bastion de la population française se trouve en plaine de Crau mais trois noyaux de population ont été identifiés en 2009 sur le site Natura 2000 Garrigues de Lançon et chaînes alentour : le plan de Saint-Cannat, la plaine de Berre et les zones agricoles de Lançon/Pélissanne.

Les adultes se nourrissent principalement de végétaux, les poussins consommeront que des insectes pendant les trois premières semaines de leur vie.

Pendant la période de reproduction, les mâles et les femelles auront des besoins très différents. Les mâles vont entamer leurs parades nuptiales consistant à occuper une place de chant dans un secteur très ouvert pour être facilement repéré par les femelles. Celles-ci chercheront au contraire des milieux avec une hauteur et une densité d’herbe suffisante pour qu’elles puissent s’y camoufler lors de la couvaison.

L’outarde est une espèce protégée au niveau européen et français. Elle est identifiée comme prioritaire en terme d’enjeu de conservation dans le Document d’objectifs (DOCOB) du site Natura 2000 Garrigues de Lançon et chaînes alentour.

La principale menace qui pèse sur l’espèce est la disparition de son habitat et les pratiques agricoles incompatibles avec sa présence (couverts défavorables, périodes de fauchage, déprise…).

L’inventaire, réalisé par le Conservatoire d’espaces naturels de PACA, permettra de caractériser les zones de présence de l’espèce et de localiser des habitats adaptés pour mettre en œuvre les mesures favorables à la conservation de l’Outarde canepetière.

Les milieux agricoles lui étant très favorables, les agricultures pourront bénéficier d’aides, dans le cadre du Projet Agro-Environnementale et Climatique (PAEC) s’ils adaptent leurs pratiques aux exigences écologiques de l’espèce : conservation de lieux favorables à la nidification, la préservation des insectes et la réduction de la mortalité en retardant les fauches.

Pour plus d’informations, vous pouvez contacter l’animatrice Natura 2000 [natura2000.garrigueslancon@ampmetropole.fr](mailto:natura2000.garrigueslancon@ampmetropole.fr)